



Urgent!!!!!!abus de confiance

Par **gucciarmani**, le **13/01/2009** à **14:42**

Bonjour,

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'aiguiller sur ce litige dont nous sommes victimes mon mari et moi.

- Nous avons contracté un emprunt immobilier auprès d'une banque X.
- Celui-ci s'est fait dans la hâte, faute de temps pour une négociation, le banquier nous a promis qu'il reverrait les termes et conditions de l'emprunt par la suite.
- Nous sommes retournés le voir comme prévu. En résumé:
 - . nous n'avons pas bénéficié du taux à 0%
 - . le taux d'intérêt était fixé à 4.75% alors que certains établissements proposait un taux à 3.5 ou 3.9% (2006)
 - . l'appartement a été hypothéqué
- Comme nous avons besoin d'un prêt personnel, il nous a promis de revoir toutes les conditions citées ci-dessus. Il n'avait donc pas répondu à nos souhaits ce jour-là puisque d'après lui, il devait s'adresser plus haut.
- Quelques jours plus tard, nous recevons un appel du banquier nous parlant de notre prêt personnel. Les conditions pour nous étaient d'abord qu'il réponde à nos demandes et ensuite que l'on accepte le prêt personnel.
- Résultat: aucune promesse tenue et argent du prêt personnel viré sur notre compte sans même avoir signé quoique ce soit. Nous avons encore les 2 exemplaires du contrat qui nous

ont été envoyés.

- Faute du banquier: nous avoir versé les fonds et déclenché les mensualités sans aucun accord de notre part.

- Le banquier en question a quitté l'établissement bancaire toute de suite après avoir fait ces démarches.

- Nous nous sommes tués à expliquer les évènements à ses successeurs ainsi qu'au directeur adjoint mais rien n'y fait.

- Nous avons même demandé la clôture du compte sur lequel étaient prélevées les mensualités. Nous leur avons donc tout restitué; cartes bancaires, chèquier...

- Nous n'avions plus reçu d'extrait de compte mensuel, nous pensions donc que le compte avait bien été clôturé et nous demandions une solution à l'amiable afin de solutionner le problème du prêt personnel. Aucune réponse.

- Jusqu'à ces derniers jours où nous avons reçu une lettre de l'huissier nous mettant en demeure avec procédures judiciaires. La banque exige donc le montant du prêt avec une adjonction de frais et le montant d'un découvert exorbitant car apparemment le compte n'aurait pas été clôturé. Entre temps nous avons appris à notre grand étonnement, par notre autre établissement bancaire que nous étions fichés à la banque de France!

- Que devons nous faire?

Merci infiniment...